

GUSTAVE BIENAYMÉ

Le coût de la vie à Paris à diverses époques. Le blanchissage

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 20-30

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__20_0

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LE COÛT DE LA VIE A PARIS A DIVERSES ÉPOQUES (1).

LE BLANCHISSAGE.

Plus que pour les articles de la dépense des Parisiens déjà traités, il y a pour celui-ci à regretter la pénurie de documents. La statistique doit surtout déplorer la trop fréquente absence dans les comptes domestiques — si rares eux-mêmes — des petits carnets, cahiers ou livrets qu'à l'important « jour de la blanchisseuse » la maîtresse de maison ou sa préposée tient en double quand elle compte le linge. En le livrant à l'industrie qui le nettoie et le rend en état de fraîcheur, elle inscrit là l'espèce et le nombre de chaque pièce confiée ; mais si, en outre, le prix de l'ouvrage à rapporter n'est pas marqué avec détail en regard, le document n'est utilisable que pour l'étude des mœurs. Il est au contraire précieux pour qui recherche ces prix de les rencontrer portés, avec ou sans corrections, selon l'offre et la demande, soit par unités, soit par groupes d'objets semblables. Or, à peine la dernière page

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéros de février 1895, p. 57 ; octobre 1895, p. 353 ; octobre 1896, p. 375 ; mars 1897, p. 83 ; novembre 1898, p. 369 ; novembre 1899, p. 366 ; mars 1901, p. 93 ; septembre 1901, p. 293 et mars 1902, p. 87.

de ces humbles carnets, qui ne tiennent pas grande place, mais sont salis par l'usage, est-elle remplie qu'ils sont supprimés. Ce n'est donc que de la découverte et du dépouillement de ceux non détruits (1), trop peu nombreux, qu'ont pu résulter les constatations ci-après. Elles ne remontent pas au delà du XVIII^e siècle, et il y a moins lieu de le regretter qu'on pourrait le croire, car très rares sont les objets qui, restés identiques de cette époque à la nôtre, permettent de suivre, à travers deux cents ans, la juste comparaison de ce qu'ils ont coûté à blanchir. De plus ceux de première nécessité paraissent, par les rarissimes exemples qu'on en trouve pour les années antérieures, n'avoir presque pas varié de prix tandis que le renchérissement a toujours porté sur les objets dont la confection compliquée exige plus de soin et d'adresse surtout pour les repasser (2). Comme, par les intermittences et les caprices de la mode, leur forme a sans cesse changé et que de trop brèves désignations sur les livrets susdits empêchent d'identifier sûrement ces objets, il y en a bien peu dont on puisse reconnaître le coût de la peine et de l'habileté à eux consacrées. Il est déjà difficile de faire ces appréciations pour la période moderne et plus encore pour un passé deux fois séculaire. En effet quand bien même on réussirait à préciser le nom, l'emploi et le prix de blanchissage de tel de ces articles délicats de lingerie, comment savoir que tout cela s'applique à tel modèle ? Leur contexture non seulement variait avec les années, les saisons même, mais encore selon la position sociale, le degré d'aisance et le goût de qui les portait, autant de considérations qui font limiter l'étude en question aux deux derniers siècles et à une trentaine d'objets. Elles font aussi renoncer à utiliser les indications des auteurs qui ont, avec plus ou moins d'érudition, cherché ou établi les preuves historiques du nom et de l'emploi des pièces du vêtement et de la toilette (3), car si les époques que concernent leurs travaux sont assez reculées pour piquer la curiosité, elles le sont trop pour coïncider avec les dates de prix constatés. Il importe donc de spécifier une fois pour toutes que, nous gardant d'imiter, contrôler ou reproduire les assertions et citations des auteurs spéciaux, nous renverrons à leurs ouvrages les questions d'histoire déjà traitées. Ne voulant pas empiéter sur le domaine de ces savants ou de leurs successeurs, nous ne nous servirons que des indications ayant trait aux objets ayant cessé d'être usités ou restés en usage et dont le prix de blanchissage a pu être trouvé, indications données pour les dates correspondantes. En un mot, dussent les lignes suivantes manquer de pittoresque, elles ne retraceront rien des origines, n'envisageant l'objet que tel qu'il se comportait à l'époque donnée.

Toutefois cette interdiction volontaire de remonter dans un passé où la statistique ne saurait suivre la tradition ne doit pas faire mettre de côté les renseignements

(1) Archives nationales, comptes de dépenses dans les « papiers de famille séquestrés révolutionnairement », T. 204-773, *passim*. — Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 12583. Papiers de la Bastille. Comptes du blanchissage des prisonniers, 1720-1770, *passim*. — Archives de la Seine et de Paris.

(2) L'industrie du blanchissage est restée stationnaire jusqu'en 1830 et de là à 1850, dates des innovations en chimie et en mécanique, les progrès ont été rapides. Depuis une quarantaine d'années, ils se sont bien plus accentués.

(3) J. Quicherat, *Histoire du costume*. Paris, 1875. — Alfred Franklin, *La Vie privée d'autrefois*. — *Les Magasins de nouveautés*, t. 1 et 4, *passim*. — *Statistique industrielle à Paris, résultant de l'enquête faite par la chambre de commerce de Paris pour 1860*. Paris, 1864. — C. Drouard, *La Blanchisserie depuis 1830. Journal des blanchisseries, etc.* Paris, 1891. — Arthur Bailly, *L'industrie du blanchissage et les blanchisseries*. Paris, 1896.

propres à éclairer l'ensemble du sujet. C'est ainsi que quelques particularités communes à plusieurs articles du blanchissage paraissent devoir être signalées.

Par exemple, si vous n'avez pas à savoir qu' « au XIII^e siècle, aucun des objets de lingerie ne se portait blanc parce que les femmes, prises de passion pour la couleur crème, se plaisaient à ensafraner, non seulement leur visage, mais tous les vêtements de toile dont elles se servaient (1) », il importe que vous sachiez que quelque chose de cette coutume persistait encore cinq siècles plus tard, quand « la mode faisait envoyer jusqu'à Saint-Domingue le linge dont [au retour] la blancheur contrastait avec la couleur un peu jaune de celui de Paris (2) ». Il convient aussi que vous sachiez que c'est alors que « nos blanchisseuses, humiliées par la comparaison, s'efforcèrent d'obtenir un blanc irréprochable... au grand détriment du linge (3) », ce qui a fait dire qu' « il n'y a pas de ville où l'on use plus le linge qu'à Paris, etc. (4) ». Enfin il est piquant de savoir que, de nos jours, le linge envoyé à Londres, comme autrefois en Hollande, est blanchi en partie par des ouvrières parisiennes recrutées dans notre capitale.

On n'est pas fixé sur la date première, XVIII^e siècle, de l'opération nommée modernement ajufrage qui a fait succéder au jaune plus ou moins accentué et au blanc absolu la teinte bleue très légère qui se donne encore.

L'empois remonte très loin et, sans rappeler que les coiffures pyramidales du moyen âge ne conservaient leur forme sur les têtes féminines, celles de haut parage surtout, qu'à force de gomme, de cire et de blanc d'Espagne, et qu'au XVI^e siècle la mode des grandes collerettes tuyautées et celle des fraises « godronnées » continuèrent l'usage de l'espèce de colle épaisse faite d'amidon, de fécule ou de riz (5), il y a à rappeler que la perfection du repassage actuel a pour base un empesage correct.

On sait que le fer à repasser sert depuis fort longtemps (6) et ce que son manie-ment a de délicat. Celui-ci, pouvant causer une des espèces de détérioration qui contribuent à l'élévation de la dépense du blanchissage, paraît se rapprocher des autres engins que l'époque moderne a vu se multiplier et qui y concourent, avec les causes ayant existé de tout temps, accrocs, coupures, etc., du linge rapporté. Il faut mentionner surtout le cas assez fréquent de pièces manquant lors du comptage au retour (7).

Les divers tours de main que pratiquent plus ou moins habilement les ouvrières influent sur les prix demandés et leur perfection expliquent la majoration surprenante, à première vue, de certains. C'est par conséquent aux époques où une recrudescence de luxe entraîne plus de complication dans les objets de toilette — nous l'avons déjà dit — que vient le renchérissement du blanchissage. Aux époques intermédiaires, les prix ont l'air de baisser pour ces articles, mais, en réalité, ce sont les complications de la contexture qui ont diminué, c'est-à-dire que les modèles ne sont plus les

(1) Alfred Franklin, *La Vie d'autrefois, etc. Les Magasins de nouveautés*, t. 4, p. 7.

(2) J. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 601. — A. Franklin, *La Vie d'autrefois, etc. — Les Magasins de nouveautés*, t. 4, p. 143, 144 et 157.

(3) *Ibid.*, p. 7.

(4) Mercier, *Tableau de Paris*, t. V, p. 117, vers 1780.

(5) A. Franklin, *op. cit.*, p. 143 et 144.

(6) *Idem*, p. 148.

(7) *Idem*, p. 149. — Un document de 1603 parle du paiement des pièces perdues.

mêmes. Ceci du reste ne s'applique pas à beaucoup des pièces de lingerie portées ou mises en service par la classe moyenne des Parisiens que la présente étude a en vue, et il y a plutôt à considérer les autres causes de majoration de prix pour une pièce identique à celles données communément à blanchir. Telle la vétusté qui rend plus minutieux le travail tendant à ne pas rapporter une loque. Tel l'état de propreté qui exige un plus ou moins grand soin dans les opérations préliminaires à celles dont il vient d'être question. Les unes s'appliquent surtout aux objets luxueux et les autres aux objets ordinaires. Toutes ont leur importance et la peine qu'elles donnent chacune à leur tour varie en influant sur le coût de l'ensemble (1). Pourtant il faut dire qu'à moins d'exagération dans l'effet de l'âge du linge, de son emploi trop répété ou de sa malpropreté, les prix s'unifient en réalité par une sorte de cote mal taillée.

Ce sont ces prix qui vont être indiqués et dont la trace est marquée sur le tableau graphique présentant l'ensemble des objets les plus usuels à diverses dates des deux siècles auxquels a dû être limitée la présente étude (2). On sera sans doute surpris de ne pas retrouver, dans l'exposé des résultats de notre enquête, la distinction que les ménagères ont coutume de faire en donnant leur linge à une « blanchisseuse de fin » et à un « blanchisseur de gros » d'après le degré de délicatesse que comporte l'exercice de l'industrie de l'un et de l'autre. S'il est vrai que pratiquement il y a, dans la plupart des maisons parisiennes, un jour de la semaine assigné à celle qui porte le panier à claire-voie et un jour de la dizaine ou de la quinzaine, en général, assigné à celui que la voiture à bêche attend, lesquels ont leur « livre » spécial, il est vrai aussi que parfois le linge se donne au même industriel ou que les mêmes pièces sont livrées tantôt à l'un et tantôt à l'autre, c'est-à-dire à celui reconnu comme s'acquittant le mieux de l'ouvrage.

La classification n'est donc pas rigoureuse et il a paru que, sans se préoccuper de la suivre, il suffisait d'adopter la division en linge de maison, linge de corps (hommes) et linge de corps (femmes) en ne traitant, sous ces rubriques, que de la clientèle bourgeoise. En effet, laissant de côté comme étranger au sujet les autres clientèles (hôtels garnis, restaurants et cafés, bouchers, charcutiers, pâtisseries, etc., bains et coiffeurs, collèges et pensions pour les deux sexes), il n'y aurait guère à retenir pour

(1) Les opérations successives qu'on fait subir au linge, sont : le tri, l'essangeage, le coulage, le lavage, le rinçage, l'azurage, le séchage, le pliage, l'empesage ou l'apprêt, suivant la nature des pièces, et le repassage. Le tri, en linge peu sale, sale et très sale, appelle sur ce dernier l'attention de l'ouvrière préposée à l'essangeage. Cette expression de métier concerne tout le linge ; « celui à sang qu'il n'y a pas à désigner plus clairement » et aussi celui taché par diverses matières : poussière, noir de fumée, graisse, etc. « Les endroits qui, par l'usage, sont exposés à être plus salis que les autres, sont : pour les chemises d'homme, le col, les poignets et le plastron ; pour les chemises de femme, les dessous de bras, la gorge et l'ourlet du bas ; pour les pantalons, la ceinture, les hanches et la fente ; pour les camisoles, les manches, les poignets et le col. »

« La profession qu'exerce celui qui a sali la pièce de linge détermine souvent la manière d'essanger. Si c'est la chemise d'un bureaucrate, par exemple, l'extrémité du col et des poignets est soigneusement à visiter. S'il s'agit de la chemise d'un artisan, on ne manquera pas de visiter le dessous des bras, les pièces d'épaule et le retroussis des manches. Il en est de même d'une chemise de femme. Quand elles se coulisent par le haut, l'ourlet et les fronces du col exigent un supplément d'attention. » A. Bailly, *L'industrie du blanchissage, etc.*, p. 20 et 21.

(2) Voir le tableau graphique xxii ci-après, où il a paru préférable de montrer les objets par ordre alphabétique.

être complet que la clientèle ouvrière (hommes, femmes et apprentis). Or, n'ayant visé, dans nos études précédentes, que ce que coûte la vie à la classe moyenne de la population parisienne, nous croyons pouvoir y rattacher les artisans aisés qui vivent souvent mieux que maints modestes employés ou petits commerçants réputés bourgeois. Nous n'avons pas d'ailleurs à connaître des pièces de vêtement professionnel (chemise, blouse, cote, veste, bourgeron, pantalon, tablier de travail, etc.). Quant aux objets à l'usage de la domesticité, ils rentrent dans le linge de la bourgeoisie où elle sert.

Quoique nos recherches aient porté sur un grand nombre d'établissements scolaires, hospitaliers et même conventuels, il n'a pas semblé utile de s'en servir autrement que comme contrôle du mouvement des prix à certaines dates. C'est que, pour la nourriture, l'éclairage et le chauffage, on ne trouvait presque pas à puiser aux sources fournies par la dépense des particuliers. Il a été, au contraire, possible pour le blanchissage d'éviter de recourir aux comptes se rapportant à ce qui est payé dans les conditions spéciales aux maisons où la vie en commun, l'absence de confort et une fourniture, aussi régulière que considérable, procurent un bon marché relatif. Il n'y avait qu'une corrélation approximative à établir entre les renseignements de cette nature et ceux à prendre sur le vif dans les papiers de provenance privée, tandis qu'en surprenant là, pour ainsi dire, les indications laissées par des ménagères disparues depuis longtemps ou existant encore et en faisant appel, au besoin, à la mémoire bien conservée de quelques vieilles personnes, maîtresses de maison ou anciens patrons et ouvriers des deux sexes de blanchisserie, il a été permis de reconstituer les prix réels. Comme à date pareille, il y en a eu, ainsi qu'il y en a encore, de différents pour le même objet, ils figurent presque tous sur le tableau graphique, marqués par des points. Des traits réunissent horizontalement les prix égaux, et pour assurer l'unité dans ce tracé, les anciens prix, exprimés en sous, deniers et oboles, sont convertis en centimes. D'après l'échelle choisie, les points et par conséquent les traits qui les joignent se trouvent, étagés de cinq en cinq de sorte que la représentation correspond à celle des sous. C'est l'ensemble des traits superposés qui montre, pour chaque objet, l'importance, à chaque date, atteinte par son coût. On remarquera que le maximum de celui-ci correspond aux années les plus récentes (25 à 30 ans environ) et qu'il se rapporte aux articles un peu luxueux. Les prix s'éloignant de l'ordinaire à diverses époques ne sont pas portés au tableau. On remarquera aussi la similitude, le rapprochement et parfois l'écart des prix terminaux, les plus élevés comme les plus bas, comparés aux prix, mis en regard, du tarif dressé par le syndicat des blanchisseurs de France en vue des contestations sur lesquelles il est appelé à se prononcer (1). Ce tarif, qui contient bien d'autres articles que ceux utilisés ici, n'est pas spécial à Paris; mais, d'après les personnes qui l'ont établi, il y a très peu de différence d'une ville à l'autre de notre pays.

LINGE DE MAISON.

S'appliquant au coucher, à la toilette, à la cuisine, à la table, au soin du mobilier et au service en général, le linge de maison comprend d'assez nombreux objets à

(1) Le tarif est donné *in extenso* aux pages 345 à 354 de l'ouvrage de M. A. Bailly. L'auteur, qui est secrétaire de la chambre syndicale des Blanchisseurs et Buandiers, etc., a bien voulu nous donner les indications les plus utiles.

l'usage des maîtres et de la domesticité. Voici ceux pour lesquels des constatations ont pu être faites.

Les draps. — Parmi les diverses espèces de draps de maître, ceux comportant la qualification d' « ordinaires » et dont la rencontre est la plus fréquente au XIX^e siècle coûtaient dès son début à blanchir les 20 centimes qu'ils coûtent encore souvent de nos jours. Comme les très rares prix trouvés pour les draps de cette sorte dans les documents du siècle antérieur ont apparu à nos yeux assez étonnés avec le même chiffre, on peut croire que c'est là un des exemples du peu de variation du coût du blanchissage. Il est possible pourtant que la dimension et le tissu de ces pièces de lingerie se soient rapprochés plutôt de ceux cotés, surtout depuis une soixantaine d'années, 25 centimes et qu'ainsi il y ait eu augmentation d'un quart en réalité.

Ce qui donne à penser que là est peut-être la vérité, c'est de voir les draps de domestiques, y compris ceux des gens subalternes pouvant leur être assimilés, marqués la moitié moins cher au XVIII^e siècle qu'au XIX^e. Or, la toile grossière de ces draps n'ayant pas plus à une époque qu'à une autre prêté à des façons compliquées, les deux sous que de 1730 à 1804 ils ont coûté sont donc bien comparables aux 20 centimes de 1818 à 1900. En laissant de côté, par prudence, ce qui est mis en regard du mot « couche » répété très souvent sur des livres ou feuilles retrouvés, on découvre pourtant, auprès du mot drap, çà et là dès 1710 les mentions de 1 sol 6 deniers et de 1 sol 9 deniers, correspondant à 7 1/2 et 8 centimes. Il y a aussi à se garder du piège où on pourrait tomber en prenant le prix de la paire, dont l'expression est parfois sous-entendue, pour celui de l'unité. Ce malentendu le mettrait encore à bien moins.

Les taies d'oreiller et de traversin. — Très peu de prix se rencontrent pour les taies d'oreiller et les taies de traversin. Ils n'ont sans doute pas varié, les uns à 10 ou 15 centimes et les autres à 20 ou 30. Les premiers étant souvent moins ordinaires que les seconds ont eu des prix particuliers. C'était depuis au moins cinquante ans 15 à 20 centimes pour les taies d'oreiller marquées, brodées et calendrées et 25 à 30 centimes pour celles garnies et ouvragées.

Les couvertures. — Les indications relatives aux couvertures de lit rencontrées sur les documents ont paru trop vagues pour être citées ici. On ne saurait pas assez sûrement si l'étoffe et la dimension les rapprochaient des prix actuels : 1 fr. 50 à 2 fr. pour les couvertures de coton simples et 2 à 3 fr. pour les couvertures de laine blanchies à neuf.

Les serviettes de toilette. — La connaissance de l'étoffe, de la dimension et du genre de tissu qui ont prédominé dans l'usage des serviettes à diverses époques, semblerait pouvoir être le seul guide dans l'appréciation des prix rencontrés pour ces instruments de toilette, s'il n'était de connaissance courante que, simplement repassés et quelle que soit leur espèce ne sortant pas de l'ordinaire, ils ont coûté toujours autant à une date donnée. En un mot, comme encore aujourd'hui, c'est l'objet en général, et non pas ses particularités, qui a été et est envisagé au point de vue de son blanchissage.

Marquées de 6 deniers en 1701 et années suivantes, encore à ce chiffre aux approches de 1800, les serviettes de toilette n'ont été qu'exceptionnellement cotées 1 ou 2 sous vers cette époque. Au contraire, le prix de 5 centimes se trouve dès 1811 et celui de 10, après quelques cas isolés, se montre en 1840 pour se maintenir

assez espacé jusqu'à présent. On voit que les 5 centimes, chiffre double de leur équivalent mathématique 6 deniers ou demi-sou, peuvent être regardés comme principalement adoptés pendant le XIX^e siècle.

La petite serviette ordinaire gaufrée dont l'usage est assez nouveau a été mise et est restée à ce même prix.

Quant aux serviettes d'un luxe relatif dites « abeille » comme celle dite « anglaise à peluche » 10 et 20 centimes les paient depuis que la mode récente a fait s'en servir.

Les essuie-mains. — Sans rentrer dans la toilette quotidienne, les essuie-mains en sont une des dépendances occasionnelles et il semblerait qu'accrochés dans l'office ou autre local, ils aient dû être longtemps employés. Pourtant leur mention n'apparaît pas avant l'époque tout à fait moderne et il faut croire que nos aïeux prenaient pour cet usage intermittent les serviettes ordinaires qui leur tombaient sous la main. Depuis que l'objet est devenu usuel ou que du moins sa dénomination se rencontre, elle a toujours été accompagnée du prix de 5 centimes et de celui de 10 quand l'étoffe est de dimension double, et que les extrémités étant réunies par une couture, elle passe en forme de serviette sans fin, autour d'un rouleau.

Les torchons. — Destinés à essuyer plus les choses que les personnes, les torchons ayant toujours eu leur emploi pour l'entretien du mobilier et pour la cuisine sont portés depuis de longues années sur les livres de blanchissage. Pour les trente dernières de l'ancien régime, c'est au prix de 6 deniers (2 centimes 1/2) et pour tout le XIX^e siècle c'est au prix de 5 centimes. Là se montre un exemple de pièces dont le coût a doublé d'une époque à l'autre. Il y a bien eu quelque indécision, pour ainsi dire, au commencement de la seconde puisqu'on rencontre vers 1810 et 1812 à la fois les 6 deniers et le sou ; mais ce qui étonne, c'est le manque de la transition qu'on se serait attendu à trouver. Il est curieux de constater, en passant, ce saut brusque du simple au double quand une petite monnaie divisionnaire (le liard) existait et devait durer bien autrement que le centime. Il est naturel, par contre, que le dernier prix, lequel représente même encore à l'heure qu'il est dans l'imagination populaire et autre l'idée du sou, n'ait pas été dépassé puisqu'on ne saurait solder le compte avec une ou plusieurs piécettes du billon disparu. Quant à recourir de nouveau à un doublement qui paraîtrait peut-être à première vue justifié par ce qui a eu lieu pour divers articles de la dépense parisienne, on y a pensé, mais on a dû vite voir qu'il fallait en rabattre. En effet, des ménagères n'ont consenti à donner les 10 centimes, depuis trente ans environ, que quand le torchon est pourvu d'un cordon d'attache à usage d'essuie-mains, ce qui est exagéré d'après ce qui vient d'être dit ci-dessus.

Il y aurait à rapprocher, par la pensée, les prix modernes d'un sou et surtout les plus anciens de 6 deniers du prix plus ancien encore alors que, trop faible pour un seul torchon, il n'était donné que pour la douzaine.

Les tabliers. — Sans sortir de la cuisine, nous trouvons les tabliers dont il y a à citer les mêmes prix pour le passé très vieux ; mais pas pour les années avoisinant 1820, avant et après, où la transition a été mieux ménagée. En effet aux 6 deniers, le sou a succédé et, quant à la période moderne, au moins depuis cinquante ans, 10 centimes ont succédé à leur tour. C'est donc par une gradation régulière que le taux a augmenté et ce qui s'est passé pour les tabliers de cuisine est applicable à ceux d'office qui, faits aussi d'étoffe solide sinon grossière, blancs ou de couleur

aussi, sont livrés pour les gros ouvrages, aux serviteurs des deux sexes. Ni la partie pectorale qui remonte presque aux épaules des domestiques mâles, ni le cordon qui la suspend à leur cou, ni la poche de devant, n'ont jamais accru le prix ; pas plus que la havette rarement portée à Paris par les cuisinières et bonnes à tout faire. De même pour les appendices semblables des tabliers blancs d'homme et ceux, diversement disposés, des tabliers de femme de chambre et de bonne d'enfant, rarissimes du reste dans notre capitale et généralement importés de province. Les tabliers en toile blanche dits « de valet de chambre » et ceux à usage féminin, le plus souvent en simple calicot blanc ou en cotonnade de couleur, ont coûté, dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, 1 sou puis 10 centimes pendant presque tout le XIX^e siècle. Il est vrai que, dans la petite moitié de celui-ci, on a fini par payer 15 centimes et davantage ; mais aucune désignation ne spécifie sur les carnets que cela concerne des modèles plus ou moins éloignés de la simplicité coutumière. Il va sans dire que, festonnés ou ouvragés de diverses façons, les tabliers sortent de notre compétence, puisque pour être blanchis ils ont autant de prix que de modèles. A considérer du reste que le mot tablier tout court a pu désigner ceux portés dans leur intérieur par des bourgeoises autorisées par les mœurs à certaines époques, ces tabliers, ceux du matin surtout, de cotonnades seulement mais affectant des formes de fantaisie, coûtaient plus cher que ceux attachés à la taille de leur servante.

Les nappes. — Quand la servante ou le domestique mâle, s'il y en a un, passe de la cuisine ou de l'office dans la salle à manger pour « mettre le couvert », la nappe étendue sur la table, au moins pour un des deux repas quotidiens, est proportionnée au nombre des convives. Eh bien, cette dimension variable qu'observent les maîtresses de maison bien pourvue de linge n'influe que peu sur le coût du blanchissage de la nappe. Par un compromis bien vieux, on ne considère guère qu'une chose, à savoir si elle est grande ou petite, c'est-à-dire se rapprochant de la dimension requise pour 12 ou 6 couverts. Ce n'est que depuis l'innovation de la méthode industrielle qui blanchit par forte quantité, qu'on y est convenu de mesurer rigoureusement les nappes pour faire payer 10 centimes le mètre superficiel de toile ordinaire, 15 à 20 centimes celui de toile damassée et calandré et 10 centimes le mètre courant des tables d'office. Le tout avec cette restriction que l'étoffe pendant autour de la table n'est pas comptée. Longtemps donc auparavant, s'il s'est trouvé des prix paraissant s'appliquer à des ménages peu nombreux, ils ont paru pouvoir être rangés parmi les prix de la nappe correspondant à 6 couverts. C'était 1 sol pour presque toute la moitié du XVIII^e siècle, 2 sols près de sa fin et 20 centimes au XIX^e siècle. Encore une gradation brutale, si on peut l'appeler ainsi. En a-t-il été de même pour les nappes mises soit dans les ménages susdits aux jours où dix à douze ou quatorze à dix-huit convives prenaient place à la table rallongée, soit dans les ménages ordinairement nombreux ? Nous ne pouvons l'affirmer, car les documents ne portent pas de distinctions précises et dans le doute de savoir si tel ou tel chiffre concernait telle ou telle grandeur, il a semblé qu'on ne devait pas en tenir compte. Or, il s'est trouvé que cette incertitude s'appliquait sous l'ancien régime bien moins à la catégorie des nappes sur lesquelles on mangeait en petit comité qu'à celles couvertes de beaucoup d'assiettes sinon de beaucoup de plats. Il a par conséquent été permis de faire état des chiffres correspondant à la petite dimension, tandis que nous avons négligé les autres. Pour l'époque moderne, on est sûr que les 50 centi-

mes marqués en regard des grandes nappes n'ont pas discontinué d'être payés, au moins de 1830 à nos jours et 60 centimes depuis trente ans, car la distinction est presque toujours faite sur les carnets modernes. Elle ne l'est pas pour les napperons que nos grand'mères surajoutaient pour les voir enlevés au dessert et le danger statistique de les confondre avec les petites nappes, que du reste ils remplaçaient parfois, doit les faire négliger.

Des prix, rencontrés en assez grand nombre au cours du XVIII^e siècle (1), de 1 sol 6 deniers, pour des nappes indiquées comme grandes, alors que d'autres qualifiées de petites étaient marquées 1 sou seulement dans les mêmes documents, pourraient donner la tentation d'assigner aux unes le rang si dépourvu de chiffres pour l'époque la plus ancienne et aux autres le rang des nappes pour six couverts ; mais il ressort des prix inscrits en regard d'objets différents notés avant ou après les listes où elles figurent que ces nappes servaient à une classe de personnes plus rapprochées de la classe inférieure que de la moyenne. Ces prix seraient donc à mettre avec ceux des nappes d'office, si on les connaissait mieux.

Il va sans dire qu'il y a toujours eu des prix particuliers pour les nappes damassées et pour celles calendrées ou apprêtées de quelque autre façon, car on paraît s'être appliqué de bonne heure à les rendre plutôt rigides. Les indications assez précises manquent pour savoir de quelle majoration étaient susceptibles ces nappes. Pour celles damassées, cylindrées ou calendrées elle est maintenant du tiers à la moitié ; mais a-t-elle eu toujours ces proportions ? Quoi qu'il en soit, les nappes à thé, rentrant dans la fantaisie, ne sauraient être ici l'objet d'une comparaison. D'ailleurs les prix rencontrés pour elles diffèrent trop les uns des autres.

On voit que le coût du blanchissage des nappes n'ayant pas augmenté depuis fort longtemps, ce n'est pas la raison qui fait que certaines ménagères peu aisées ou très économes cherchent à se dispenser, dans la vie habituelle, d'une des dépenses de leur budget au moyen de toile cirée laquelle, dans son neuf, joue le linge, mais ne garde pas ensuite sa fraîcheur.

Les serviettes de table. — Pour celles qui ne sortent pas de l'ordinaire, les serviettes de table ont toujours été confondues avec les serviettes de toilette et il n'y a qu'à se reporter à ce qui vient d'en être dit. Seulement dès qu'un apprêt quelconque leur a été donné, c'est à 10 et 15 centimes que l'opération supplémentaire élève leur prix. Certes, il a pu arriver que des serviettes dont le simple blanchissage coûtait 5 centimes soient restées au même prix (empesées, calendrées ou cylindrées) et il y en a encore, mais on en trouve bien davantage à 10 centimes dans les années déjà pas très récentes.

Les serviettes à thé, comme les petites nappes ci-dessus, ont eu et ont des prix trop variés pour qu'ils soient pris en considération.

LINGE DE CORPS (HOMMES).

Parmi les objets que le Parisien porte sur lui par précaution contre la température, par hygiène, par propreté ou décence et par mode, il y en a qui rentrent dans la bonneterie et non dans la lingerie, mais qui n'en sont pas moins compris

(1) Archives de l'Assistance publique à Paris. Hospice des incurables. Liasses de 1710-1784. (Personnel administratif logé.)

comme linge (1) dans le langage courant et on les donne à blanchir — quelle que soit leur couleur — sous cette appellation. Les bas et chaussettes, les gilets de flanelle, les caleçons de tissus autres que la toile et les bonnets de coton, en leur vivant, ont toujours été livrés à la blanchisseuse. Ils peuvent donc être cités ici avec les objets divers de sa compétence.

Les bas et chaussettes. — De fil, de coton, de laine ou de soie, les bas autrefois et les chaussettes depuis bien plus d'un demi-siècle ont donc été portés sur les carnets qui nous occupent. Ceux qui y reparaissent le plus fréquemment, et qui d'ailleurs sont les plus intéressants au point de vue de cette étude, sont les bas et les chaussettes de fil, de coton et de laine. Les deux premières espèces, quant à la matière, n'ont pas eu de prix distincts, et la dernière en a toujours eu ; mais bas et chaussettes ont coûté autant quand ils ont coexisté. On trouve pour les bas sans désignation, c'est-à-dire autres que de laine, puisque ceux-ci étaient dénommés le plus souvent, 6 deniers en 1710 et 2 sols en 1721 et, après quelques prix intermédiaires, les 6 deniers reparaissent pour durer pendant la fin du XVIII^e siècle et une partie du suivant. De 1780 à 1880, soit juste cent ans, au cours desquels les chaussettes étaient nées, c'est le sou qui, pendant que les 6 deniers, sa moitié, subsistaient, et devenu 5 centimes, s'est établi. Entre temps (1810) se voient les 2 sous ou 10 centimes qui n'ont pas cessé.

Il est regrettable que la désignation des bas et chaussettes de couleur ou blancs n'ait pas été faite sur les carnets, car les uns ont presque constamment coûté le double des autres.

Des bas et des chaussettes, lavés seulement pour 1 sou et livrés tels pour être repassés à la maison, n'étaient pas les uniques objets de cet usage économique qui semble avoir disparu. Cela devait avoir lieu aussi pour les bas et chaussettes de laine et ainsi peuvent s'expliquer des différences dans un même ménage à même date. Quoi qu'il en ait été, on ne trouve pas de bas de laine blanchis pour moins de 1 sol avant 1770, première date où ils paraissent sur les carnets, et leur prix est déjà de 2 sols en 1780 quand les bas de fils et de coton, ceux-ci encore rares, sont mis à 1 sol. Ces 2 sous des bas de laine durent encore pour les spécimens peu nombreux qui subsistent ; mais les 10 centimes des chaussettes de laine, qui se portent depuis bien des années, sont restés concurremment avec 15 centimes peu fréquents.

Les bas de soie ont été portés dans une intention moins luxueuse que ne le sont aujourd'hui les chaussettes de même matière. Les bas de ce tissu coûteux ayant fait partie d'une toilette (de cérémonie dans la bourgeoisie, ou habituelle dans les classes plus élevées) n'ont pas de place ici par suite du haut prix du nettoyage. De même des chaussettes de nos élégants.

Il eût été intéressant de fixer le moment où les chaussettes ont succédé aux bas dans l'usage général par la constatation de la présence des unes et des autres dans les documents. Mais cet aperçu, qui du reste rentrerait plus dans l'histoire des mœurs et dans celle du costume en particulier que dans l'étude des prix, nous est interdit par l'insuffisance des indications. Ce qui ressort de celle-ci, ce qu'on savait déjà, c'est le temps assez long qui s'est écoulé depuis la disparition des culottes courtes, et avant que les chaussettes aient été unanimement adoptées. L'idée de ne

(1) Jadis on désignait sous le nom de « linge » les toiles de lin et de chanvre par opposition au mot « lange » que l'on appliquait aux étoffes de laine.

plus couvrir que le pied, quand le mollet l'était déjà par le pantalon, vieille de plus d'un demi-siècle, a prédominé à une date imprécise. Or, le prix étant égal pour les deux choses, l'incertitude est peu regrettable.

(A suivre.)

Gustave BIENAYMÉ.
